



**MARCHE POPULAIRE
INTERNATIONALE
55600 MONTMEDY
Meuse - France**



DIMANCHE 11 MAI 2025



**Parcours de
7km - 12km - 20km**

Membre de la FFSP n°F 1289
Visa FFSP n°2025 55 57 J

Internet : <http://www.ffsp.fr>

Mail : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france twitter.com/ffsp_officiel

>> Retrouvez toutes les informations au dos <<

Partenaires de la FFSP



Agrement ministériel national du 20 Juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 02 Août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique - IZZIPUB - Google Images - Imprimé par ana gmbh - 1er trimestre 2025

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée: Citadelle de Montmédy

Horaires: Départ de 8h à 14h pour les 7km et 12km
de 8h à 12h pour les 20km

Arrivée limitée à 17h

Parcours: 3 parcours fléchés de 7km, 12km et 20km
Ouverts à tous; les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.
De nombreux panoramas et paysages à découvrir.

Carte de participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans).
Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Renseignements: Mme LEBRET Bernadette
4 rue de l'industrie, 55600 Montmédy
06.07.43.39.99 - denis.lebret06@orange.fr

Assurance: la FFSP est garantie en R.C auprès de MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement: Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis important: interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur les parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Premiers secours: assurés par l'association
Urgences: n° tel. 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques
Sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.*